



Le bulletin d'information des femmes de la FEESP

Numéro 3 – Mars 2006

Régime québécois d'assurance parentale

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Régime québécois d'assurance parentale est en vigueur. Toutes les femmes ayant accouché depuis le 1^{er} janvier 2006 sont couvertes par ce régime. Les femmes ayant accouché avant le 1^{er} janvier 2006 demeurent sous le régime fédéral. Le régime québécois est plus avantageux, entre autres sur le plan de l'accessibilité, de la flexibilité et sur le plan monétaire. Le tableau suivant résume, en gros, les modalités du régime québécois.

	Régime fédéral	Régime québécois	
Nb d'heures minimal requis	600 heures	0	
Revenu minimum	4560\$ ¹	2000\$	
Revenu maximum assurable	39 000\$	57 500\$	
Travailleuses autonomes	Non-admissibles	Admissibles	
Délai de carence	2 semaines	Aucun	
		Régime de base	Régime optionnel
Prestations de maternité	15 sem. à 55%	18 sem. à 70%	15 sem. à 75%
Prestations de paternité	Aucune	5 sem. à 70%	3 sem. à 75%
Prestations parentales	35 sem. à 55%	7 premières sem. à 70% 25 sem. suivantes à 55%	25 sem. à 75%

Malgré les avantages évidents du nouveau régime, les femmes enceintes dont certaines conditions de travail sont régies par le programme de la CSST «Pour une maternité sans danger» voient leur congé de maternité débuter obligatoirement un mois avant leur date prévue d'accouchement. Une information à ne pas négliger.

1. La notion de revenu minimum n'existe pas dans le régime fédéral, qui utilise plutôt la notion de nombre d'heures minimal requis. Le montant indiqué ici correspond à 600 heures au salaire minimum de 7,60 \$ de l'heure en vigueur au Québec à partir du 1^{er} mai 2005.



Pour une réelle égalité, toujours engagées!

Cette année, les travailleuses du secteur public font plus que jamais appel à notre solidarité face à l'arrogance du gouvernement Charest qui continue à démanteler les services publics et attaquer leurs conditions de travail, particulièrement dans le réseau de la santé et services sociaux. C'est ce qui a motivé le choix du thème inscrit sur votre épinglette pour 2006 : «Toujours engagées».

Des activités sont organisées pour souligner le 8 mars dans les Conseils centraux. L'intersyndicale des femmes du Montréal Métropolitain tient, comme à chaque année, une soirée-spectacle. «Rose» aura lieu le jeudi 9 mars à 19 h 30 au Medley. Les billets sont en vente au Conseil central du Montréal-Métropolitain au coût de 15 \$.

Formation FEESP : PRÉVENTION POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL

La formation aura dorénavant une durée de trois jours. Les dates de la prochaine formation restent toutefois à déterminer.

Donne! Rappel!
Rappel - Rappel!

Vous êtes invitées à réserver votre mardi soir (30 mai 2006) pour une «*Sortie de filles*» qui aura lieu dans le cadre du congrès FEESP. Il y aura un souper suivi d'une animation par une invitée surprise qui nous aidera à gérer notre stress pour le meilleur et pour le ... rire!

Vous aimeriez faire partie du réseau-femmes FEESP et recevoir *De fil en filles*?
Contactez Nicole Laguë (514-598-2204 feesp.montreal3@csn.qc.ca).

Vos [commentaires et suggestions](#) sont les bienvenus.

	Composition de l'équipe du comité	
<p>Comité de la condition féminine</p>	<p>Nathalie Arguin, présidente, SESCQ, Casino de Montréal</p> <p>Linda Boisclair, membre, Syndicat de Gaz Métro</p> <p>Louise McCabe, membre, APPA</p> <p>Ginette Guérin, responsable politique</p> <p>Priscilla Bittar, conseillère syndicale</p> <p>Nicole Laguë, employée de bureau</p>	